



Partage de voix conseil des prud'hommes

Par **eric**, le **15/03/2011 à 16:16**

Bonjour,
je suis passé devant le conseil des prud'hommes de marseille au mois d'octobre 2010 et j'ai reçu aujourd'hui le procès verbal de partage de voix et je suis reconvoqué aux prud'hommes en octobre 2011.
comment se déroule cette seconde convocation et est-ce les mêmes juges qui vont être présents. par avance merci.

Par **jurigeo**, le **15/03/2011 à 17:55**

Pour la nouvelle audience, en plus des 4 conseillers prud'hommes, siégera un juge "départiteur" (qui est un juge de métier). Ainsi constitué, le conseil pourra trancher.